



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 67324

Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le devenir de la formation en alternance. En effet, le financement de l'alternance, régulé par l'association de gestion de la formation en alternance (AGEFAL), semble connaître aujourd'hui certaines difficultés. Ces perturbations sont susceptibles de remettre en cause les actions poursuivies pour la qualification et l'insertion professionnelles des jeunes et des adultes non qualifiés alors que ce dispositif a, jusqu'à présent, démontré son efficacité. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin notamment de préserver un niveau de formation en alternance satisfaisant et conciliable avec des contraintes d'ordre budgétaire et conjoncturel.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les tensions qui s'exercent sur le financement des contrats d'insertion en alternance, notamment les contrats de qualification. Certains organismes collecteurs paritaires ont semblé en effet rencontrer des difficultés pour assurer la prise en charge de nouveaux contrats fin 2001. Toutefois, l'association de gestion des fonds de l'alternance (AGEFAL) a abondé les fonds de ces organismes, de telle sorte que le flux d'embauche en contrat de qualification ne soit pas ralenti. A cet effet, son bureau réuni le 16 novembre dernier a décidé de réserver près de 36,6 millions d'euros supplémentaires pour la prise en charge de tels contrats. Cette disposition devrait permettre aux organismes collecteurs paritaires qui ont rencontré des difficultés financières, d'honorer leurs engagements jusqu'à la prochaine collecte en février 2002. En tout état de cause, le Gouvernement prendra comme il s'y est engagé, si cela s'avérait nécessaire, les dispositions qui s'imposent pour assurer la couverture des engagements pris par l'AGEFAL, en garantissant l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire, comme il l'a déjà fait par le passé. Madame la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle a eu l'occasion de la confirmer aux membres du bureau de l'AGEFAL, lors d'une réunion de travail, le 27 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Derosier](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67324

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 janvier 2002

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5876

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 460